



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 86

PROJET DE LOI DE CRÉDITS N^o 4 POUR 2016-2017

Deuxième lecture du projet de loi C-35

Discours de

l'honorable Diane Bellemare

Le lundi 12 décembre 2016

LE SÉNAT

Le lundi 12 décembre 2016

PROJET DE LOI DE CRÉDITS N^o 4 POUR 2016-2017

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable Diane Bellemare (coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat) propose que le projet de loi C-35, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2017, soit lu pour la deuxième fois.

— Honorables sénateurs, je vais être assez brève, parce que le sénateur Smith a énuméré et décrit la plupart des crédits que contient le projet de loi C-35. Cependant, le projet de loi C-35, Loi de crédits n^o 4 pour 2016-2017 dont nous sommes saisis, prévoit l'octroi de crédits supplémentaires pour financer des dépenses dans le cadre de l'exercice de 2016-2017 et demande au Parlement l'autorisation de dépenser 3,9 milliards de dollars en dépenses votées.

Avant d'entrer dans le détail, j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier les membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales, ainsi que le président du comité et la greffière, sans oublier le personnel de la Bibliothèque du Parlement qui travaille avec nous de manière continue. Vous le savez peut-être, mais ce comité a fait beaucoup de travail et a siégé pendant de nombreuses heures au cours de l'année pour s'acquitter de son mandat en ce qui concerne la surveillance des dépenses nationales, des dépenses du gouvernement et de l'exécutif.

Rappelons que ce comité a été créé en 1919 et que, depuis sa création, son mandat principal est lié à l'analyse des dépenses gouvernementales. Il exerce son mandat en étudiant rigoureusement le budget des dépenses qui est déposé tous les ans par le président du Conseil du Trésor, à peu près en même temps que le budget du ministère des Finances. Le Comité des finances a aussi le mandat d'étudier des projets de loi qui lui sont transmis par le Sénat.

Si on revient au budget des dépenses, qui fait état de l'ensemble des crédits octroyés aux ministères et agences pour l'exercice financier, il s'agit d'un budget qui est fait durant l'année, mais qui ne tient pas compte du budget qui est déposé par la suite par le ministre des Finances. C'est pour cette raison que, après le dépôt du

budget, nous recevons toujours les budgets des dépenses supplémentaires. Il y en a généralement trois : les Budgets supplémentaires des dépenses (A), (B) et (C).

Aujourd'hui, nous avons reçu le rapport du comité au sujet du Budget supplémentaire des dépenses (B), et nous vous demandons d'adopter le projet de loi C-35, qui est associé au budget des dépenses et qui fait état des sommes demandées.

La demande d'autorisation de dépenser, qui est présentée ici au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement, le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires sont déposés à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, sont étudiés et sont ensuite adoptés par le Sénat. Les budgets supplémentaires des dépenses ont pour objet de présenter au Parlement de l'information sur les dépenses du gouvernement du Canada qui n'étaient pas suffisamment étoffées au moment du dépôt du Budget principal des dépenses, ou encore qui ont été peaufinées par la suite pour tenir compte des changements apportés à des programmes ou à des services particuliers.

Le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2016-2017 a été déposé au Sénat le 3 novembre 2016 et a été transmis au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Il s'agit du deuxième Budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice en cours qui se termine le 31 mars 2017.

• (1900)

[Traduction]

Le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2016-2017 reflète une augmentation de 4,3 milliards de dollars des dépenses budgétaires; il y a une hausse de 3,9 milliards de dollars en crédits votés et de 4 milliards de dollars en dépenses législatives. Ces dernières ont déjà été autorisées par le Parlement et les prévisions détaillées sont présentées seulement à titre d'information.

[Français]

Je n'irai pas plus loin dans mon discours, puisque le sénateur Smith a déjà évoqué les détails des dépenses. Je vous demande donc de bien vouloir adopter le projet de loi C-35.